



► LES PLUS

- UNE EXPÉRIENCE DE PLUS DE 90 ANS
- PAS DE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE : UN CONSEILLER PRÉSENT ET COMPÉTENT
- PAS DE FRAIS DE DOSSIERS, UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE
- PAS DE LIMITE D'ÂGE
- PAS D'AVANCE DE FRAIS (TIERS-PAYANT GÉNÉRALISÉ)
- DES REMBOURSEMENTS SOUS 24 H
- ASSISTANCE 7j/7, 24h/24
- DES PARTENARIATS AVEC DES PRESTATAIRES NATIONAUX & LOCAUX (OPTIQUE, DENTAIRE, MÉDECINE DOUCE...)

► PARTENARIAT OPTIQUE

Les lunettes coûtent chères... avec parfois des restes à charge malgré le remboursement de votre mutuelle. Dans un souci permanent de réduction des dépenses pour ses adhérents, la MFIF a conclu des partenariats, avec une grande chaîne d'opticiens représentée par les enseignes KRYS, LYNX optique, VISION PLUS et/ou des Opticiens locaux.



DES RÉDUCTIONS JUSQU'À 30%

► ASSISTANCE 7j/7,

Aide à domicile • Service informations (juridiques, vie pratique, santé plus...) • Urgence médicale • Téléassistance • Aide aux démarches en cas de décès • Accompagnement médico-social • Assistance vie quotidienne, perte d'autonomie (Allo Info Dépendance) • Garde des animaux de compagnie • Protection juridique en cas de conflits médicaux • **Accompagnement des Aidants Familiaux...**



12, villa Laugier • 75017 PARIS • www.mfif.fr • information@mfif.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité n° SIREN 784 198 988
et affiliée à la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FNIM)

juin 2022 - Photos: Fotolia - (document non contractuel)

